

CRCAM NORD MIDI-PYRENEES

Société de Courtage d'Assurances **07 019 259**

219 AVENUE FRANCOIS VERDIER

81022 ALBI CEDEX 9

N° Tél. gestion : **05 63 49 55 66**

ASSURANCES AGRI PRO

du lundi au vendredi de 09h00 à 17h45

ALBI, le 17/06/2025

X 1/2 50/15/9271/5199 01AA2381700P4TF 14 FOY

SD : 86500872107838A

LA POSTE



M CANAL CHRISTOPHE
1667 LIEU DIT LE CASSAN
46100 VIAZAC

**CONFIRMATION DE REPRISE DU MONTANT PREVISIONNEL
DES SUBVENTIONS AU TITRE DE VOTRE CONTRAT**

Madame, Monsieur,

Nous tenons tout d'abord à vous remercier de la confiance que vous nous accordez en assurant vos cultures auprès de Pacifica.

Vous avez choisi de bénéficier du dispositif d'avance du montant prévisionnel des subventions d'aide à l'assurance récolte au titre de votre contrat ASSURANCE PRAIRIES n° 12170956908.

Dans ce cadre, le 11/10/2024, vous avez reçu un virement de 711,00 € sur le compte IBAN FR76 1120 6000 8300 1049 3746 283 BIC AGRIFRPP.

Cette avance vous a permis de bénéficier d'un apport de trésorerie temporaire dans l'attente du versement de la subvention définitive calculée et versée par les Pouvoirs Publics.

Afin de rembourser cette avance, nous allons procéder automatiquement au prélèvement de 711,00 € sur le compte IBAN FR76 1120 6000 8300 1049 3746 283 BIC AGRIFRPP812, le 07/07/2025.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Votre conseiller